

**Séance publique du 19 décembre 2005**

**Délibération n° 2005-3100**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Parilly - Rue Voillot - Travaux de restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Parilly est prévue la démolition de l'immeuble UC 7 en deux phases : une première phase se déroule d'avril à décembre 2005 et concerne 145 logements ; la deuxième phase de démolition concerne le reste de l'immeuble et débutera à la fin de 2007.

Dans la logique de restructuration du secteur de la Boutasse qui suivra la démolition totale du bâtiment, l'aménagement de la rue Voillot participe à la recomposition et à la revalorisation des espaces libérés. De plus, cette rue constituera une des entrées principales du quartier de Parilly.

Par décision n° B 2003-1692 en date du 15 septembre 2003, le Bureau s'est prononcé favorablement pour la poursuite opérationnelle de cette réflexion par l'individualisation d'une autorisation de programme de 100 000 € destinée au financement des études de maîtrise d'œuvre. Un complément portant le montant de l'autorisation de programme à 150 000 € a été voté par décision du Bureau n° B 2004-2020 en date du 26 janvier 2004.

Les études de conception pour la restructuration de la rue Voillot ont été confiées, à la suite d'une procédure adaptée, à l'équipe Brea (bureau d'études VRD)-Axe Saône (paysagiste) et ont conduit à une estimation, établie au niveau de la phase projet/consultation des entreprises, à hauteur de 1 080 000 € TTC pour l'ensemble des travaux à réaliser (compris les révisions de prix).

Le coût global du projet, en intégrant les frais d'études, s'élèverait ainsi à 1 230 000 € TTC.

Les études de conception répondent aux données du programme établi dans le cadre des études menées en 2002/2003 et ayant permis de définir les principes de l'organisation future du quartier :

- la mise à double sens de la rue Jean Voillot,
- le prolongement de la rue et sa connexion sur l'avenue Franklin Roosevelt,
- la reprise de l'intersection avec la rue du Progrès,
- la gestion de l'intersection Voillot-Jean Jaurès par un feu tricolore,
- la végétalisation d'espaces autour du rond-point Henri Barbusse.

Afin de satisfaire les exigences en matière de circulation des transports en commun et notamment les modifications d'itinéraires liées à la suppression à terme de la rue Emile Bender, le projet intègre également la reprise des emprises de voirie (respect des rayons de giration des bus) et la création d'un nouvel arrêt.

Le projet prévoit également de maintenir la piste cyclable existante sur la rue Voillot.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en juin 2006 et un achèvement en juin 2007. Les recettes prévisionnelles afférentes à cette opération dans le cadre de la contractualisation avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) prévue pour la fin de 2005, s'élèvent à 451 505 €.

Par ailleurs, la commune de Bron participera au projet dans le cadre de ses compétences en matière d'éclairage public, pour un montant prévisionnel de 85 000 € HT.

*Circuit décisionnel*: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 14 novembre 2005 et du Bureau du 28 novembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet d'aménagement de la rue Voillot à Bron, pour un coût prévisionnel global estimé à 1 230 000 € TTC, avec une participation de l'Anru estimée à 451 505 €.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée les 15 septembre 2003 et 26 janvier 2004 pour l'opération n° 838 - Bron : ORU Parilly - aménagement secteur Voillot Barbusse, est complétée pour un montant de 1 080 000 € en dépenses et de 451 505 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 500 000 € en 2006  
. 580 000 € en 2007 ;

- pour les recettes :

. 200 000 € en 2006  
. 251 505 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,